



Commune de Saint-Symphorien-de-Lay

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Conseil Municipal n°10
DATE ET HEURE : mardi 16 mars 2021 à 20h30
LIEU : Salle des fêtes (contexte COVID)
PARTICIPANTS : <u>Conseil Municipal</u> : D.GEAY / P.COLOMBAT / O.BRAGARD / A.DADOLLE / S.PIZAY / F.MARTEIL / JP.THIMONIER (excusé, pouvoir JM.GIRARDET) / S.CRETIN / F.ALLERA / JM.GIRARDET / D.PATUREL / ML.COUDOUR / C.JAGNEAUX (excusée, pouvoir F.MARTEIL) / F.CHAMBOST / A.METAYER / G.ALEX / E.VIGNON / L.FOX / R.JACQUET / S.PARDON <u>Autre(s)</u> : Philippe LAURENT (introduction)
DIFFUSION : Conseil Municipal / secrétariat Mairie
ORDRE DU JOUR : Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal n°9 Délibérations : <ul style="list-style-type: none">- Vote du Compte Administratif 2020 des différents budgets- Vote du Compte de Gestion 2020 des différents budgets- Affectation du résultat pour les différents budgets- Régularisation de cession de terrain à M. LA CHEVIGNON- SIEL : fixation de la durée d'amortissement des fonds de concours- Logements communaux : régularisation factures d'eau à la Résidence des Cèdres- Annulation de 2 mois de loyer à DYCHKA & Cie- Annulation de 2 mois de loyer à la RPGAEC- Convention de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules- LOIRE HABITAT : projet de construction de la 2ème tranche de la Résidence ONDINE- COPLER : modification statuts et reprise en régie EIMD- COPLER : approbation convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain » Questions / sujets divers En bleu, les actions retenues
PROCHAIN CONSEIL : mardi 13 avril 2021 20h30 COMMISSION PLENIERE (spéciale PLU) : mardi 20 avril 2021 18h30

INTERVENTION P.LAURENT – DYCHKA & Cie

En introduction, P.LAURENT annonce que la saison des spectacles aux Mansardes ne reprendra pas cette année. Les abonnements seront remboursés ou reportés pour la prochaine saison.

L'année dernière, P.LAURENT rappelle que la compagnie DYCHKA a organisé un mini-festival dans la carrière du Viaduc, sur 4 jours et couvrant 8 spectacles. Ce fut une réussite.

Cette année et malgré le contexte sanitaire, la compagnie souhaite rééditer en voyant plus grand. Effectivement, leur souhait est d'organiser un festival au cœur du village le dernier WE des vacances, le 28 et 29 août. 10 sites ont d'ores et déjà été identifiés et sont à confirmer :

- Place du marché
- Cour de l'ASAJ
- Jardins partagés
- Salle d'œuvre
- Jardin vers parking HLM
- Cour de l'école privée
- Cour de l'école publique
- Jardin en dessous de l'Ecole maternelle
- Cour derrière la Mairie
- Préau hôtel de la Poste

Chacun de ces sites est assez cloisonné pour contrôler l'accès et maîtriser le nombre de participants par spectacle. Ces sites sont aussi assez distants pour ne pas se gêner au niveau des spectacles.

DYCHKA prévoit aussi de fermer à la circulation le centre bourg le temps du WE, soit tout au tour du pavé de maisons comprenant la maison de retraite (zone de la place du marché à l'école privée).

En plus de DYCHKA, 8 compagnies seraient conviées, avec un minima de 4 spectacles par compagnie dans le WE, et d'un cachet moyen par compagnie de 1200 €.

DYCHKA compte sur 1000 visiteurs environ dans le WE à raison de 5 € par visiteur qui permettrait de participer à tous les spectacles.

Comme rappelé par Philippe, ce projet a bien plusieurs objectifs :

- Confirmer que DYCHKA est bien encore « en vie », motivée,
- Redonner vie et animer le centre bourg avant la rentrée de septembre,
- Faire profiter aux commerçants,
- Récupérer de l'argent pour la compagnie au travers de la buvette et de la restauration qui seront mises en place sur la place du Marché,

La COPLER a été consultée et doit participer (subvention, financement d'une compagnie, fourniture du matériel nécessaire à la logistique).

Philippe insiste sur le fait que c'est un véritable challenge et que celui-ci ne pourra réussir sans la Commune :

- Aspect administratif : arrêtés de circulation etc...
- Aspect logistique : mise à disposition de l'équipe voirie...
- Aspect financier : effectivement, le budget pour une telle manifestation est très important et DYCHKA sollicite la Mairie pour une subvention de l'ordre de 10 000 €.

Par rapport à la question en séance sur les contraintes et mesures sanitaires en vigueur, Philippe confirme que ce type de manifestation est encore l'un des seuls à pouvoir être organisé en respectant quelques mesures sanitaires (sens de circulation, consommation en étant assis...). Aujourd'hui et sans dégradation de la situation et nouvelles mesures associées, rien n'empêche d'organiser ce festival. Philippe confirme que les compagnies joueront le jeu sans demander de dédommagement en cas d'annulation de « dernière minute ».

Pour conclure, l'élément déclencheur pour organiser cette grande manifestation est bien l'accord de la Commune pour subventionner cette manifestation à hauteur de 10 000 €, cette subvention sera proposée en délibération au prochain Conseil.

Mme le Maire confirme en séance qu'elle est très favorable à la tenue de cette manifestation.

Philippe informe d'un second projet majeur lancé par la compagnie :

- La création/construction de 4 marionnettes géantes « grenouilles » d'environ 3,15 m, pour un budget d'environ 15 000 €,
- Elles seront animées par sur les 4 membres et la tête, activés par une personne « à l'intérieur »,
- Ces marionnettes seront utilisées pour un spectacle en création autour du « french cancan », et seront donc capables de danser cette danse,
- Ce spectacle a pour objectif de raconter le french cancan, danse mythique qui a notamment contribué à l'émancipation de la Femme,

APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le CR modifié est approuvé en séance.

Les actions du CR ont été inscrites au plan d'action communal suivi par le Maire et les Adjoints.

DELIBERATIONS

Vote du Compte Administratif 2020 des différents budgets

Mme le Maire quitte la séance pour le vote.

17 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

Vote du Compte de Gestion 2020 des différents budgets

17 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

Affectation du résultat pour les différents budgets

17 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

Régularisation de cession de terrain à M. LA CHEVIGNON

A.DADOLLE s'abstient étant de famille avec M. LA CHEVIGNON.

18 « POUR », 1 « ABSTENTION », la délibération est approuvée en séance.

SIEL : fixation de la durée d'amortissement des fonds de concours

F.MARTEIL précise qu'un fond de concours est une convention entre un organisme (syndicat) et une collectivité qui régit les dépenses et les recettes.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Logements communaux : régularisation factures d'eau à la Résidence des Cèdres

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Annulation de 2 mois de loyer à DYCHKA & Cie

Comme depuis le début de crise, il est proposé d'étendre l'annulation des loyers pour les mois de février et mars.

Vu la situation actuelle, il est proposé d'étendre l'annulation jusqu'à fin avril, soit un total de 3 mois.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Annulation de 2 mois de loyer à la RPGAEC

Comme depuis le début de crise, il est proposé d'étendre l'annulation des loyers pour les mois de février et mars.

Vu la situation actuelle, il est proposé d'étendre l'annulation jusqu'à fin avril, soit un total de 3 mois.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Compte tenu de ces annulations de loyers, il est précisé que la RPGAEC ne pourra bénéficier aussi de l'aide communale mise en place dernièrement. Ces aides ne peuvent se cumuler compte tenu que la RPGAEC ne pourra pas justifier de paiement de loyers durant la période.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Convention de délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules

Seule la concession LAFAY au Coteau est agréementée par l'Etat pour l'enlèvement et la mise en fourrière de véhicules. Sur la période précédente de 3 ans, la Commune a fait appel à la concession à 4 ou 5 reprises.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

LOIRE HABITAT : projet de construction de la 2^{ème} tranche de la Résidence ONDINE

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

COPLER : modification statuts et reprise en régie EIMD

Il est proposé de voter la mise en régie de l'école de musique pour assurer sa survie. Sans mise en régie, l'école de musique disparaîtra.

Nombreux élus de la COPLER étaient favorables à ce que l'école de musique soit reprise par la SPL, car il s'agissait d'un projet de l'ancien mandat. Finalement, cette solution n'est pas viable.

La mise en régie s'accompagnera d'une collaboration avec le conservatoire de Roanne, l'offre devrait être ainsi plus professionnelle même si la qualité était déjà présente. De plus, cette mise en régie impose de mettre en place une direction hors effectif COPLER, ce qui engendrera forcément des coûts supplémentaires.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

COPLER : approbation convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »

Pour profiter des leviers et services de ce dispositif, les 4 communes doivent signer une convention avec l'Etat.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Une délibération est proposée pour modifier l'ordre du jour de la séance et inscrire la nouvelle délibération proposée ci-dessous.

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

Délibération proposée en séance : demande d'attribution de subvention auprès de la Région RAA pour la création de 2 plateaux sur la RN7

19 « POUR », la délibération est approuvée en séance.

QUESTIONS DIVERSES

PLUi

Le PLUi doit officiellement être arrêté par la COPLER le 11 mai prochain. Il convient de se prononcer avant pour toute modification de dernière minute. Sans réponse vers la COPLER, il sera considéré un accord tacite de la Commune.

Une commission plénière est programmée le 20 avril prochain pour présenter le projet.

Point mensuel sur la COPLER

Seul F.ALLERA a participé à un WEBINAIRE ROC 42 : Réseau d'objets connectés.

Le SIEL souhaite installer sur le département un réseau d'antennes hertziennes basses fréquences pour se donner la capacité d'échanger une multitude d'informations, ce qui peut s'apparenter à de la domotique (remontées d'informations, pilotage d'équipements etc...).

Le SIEL souhaite installer cette année au dessus du poste de mutualisation fibre installé à côté des vestiaires du foot.

F.ALLERA doit envoyer la présentation par mail à tout le Conseil.

Piscine (tarifs et candidatures BNSSA et accueil)

La piscine doit ouvrir cette année, la campagne de recrutement est lancée.

Une délibération sera proposée prochainement en Conseil pour les tarifs retenus.

Document unique

Ce document concerne les employés communaux afin qu'ils travaillent en toute sécurité à leur poste respectif, en s'aidant notamment de matériels, habilitations, formations à mettre en place.

Ce document doit être validé par le CNFPT avant d'être proposé en délibération au Conseil.

Mariage du 10 avril

D.GEAY célébrera ce premier mariage de l'année, un élu doit se proposer pour l'accompagner.

Signalétique carrefour RN7 complexe ERA

L.FOX alerte sur une signalétique (panneau) qui gêne la visibilité sur ce carrefour, plus précisément au stop en venant de la route de Neulise.

→ *Faire enlever cette signalétique dangereuse pour le carrefour [@ P.COLOMBAT]*

P.COLOMBAT informe que la signalétique de ce carrefour mais aussi de la zone Lafayette doit être prochainement reprise dans sa globalité.

Nouveau forain « charcutier » sur le marché

G.ALEX fait remarquer qu'il y a déjà beaucoup de charcutiers/traiteurs sur le marché du jeudi mais aussi sur la Commune, et qu'un nouveau vient de s'installer augmentant ainsi la concurrence.

Il est rappelé qu'il est interdit de refuser sur le marché toute offre alimentaire.

Travaux des Mansardes

G.ALEX informe que les travaux ont été lancés ce lundi matin dans la cour des Mansardes, avec la mise en place par les cantonniers d'un panneau de stationnement interdit à l'entrée de la zone de stationnement devant les commerçants rue de la Tête Noire et sans consentement/information vers ces mêmes commerçants.

P.COLOMBAT s'en désolé et confirme avoir prévenu les riverains mais effectivement pas les commerçants. La communication sera améliorée pour une prochaine fois.

Nouveau cantonnier par intérim R.GRASSO

Pour aider l'équipe en l'absence de 2 membres, R.GRASSO a été pris en intérim et répond aujourd'hui au besoin.

Nouveau commerce « habillage de seconde main » centre bourg

S.PIZAY a visité ce nouveau commerce ouvert depuis le début du mois.

Mme PINATEL est ravie de son lancement, les dons et à la fois les ventes sont très satisfaisants.

MSI

M. ALLARD de MSI et M. GUILLERMIN ont trouvé un accord pour créer un second accès à l'usine MSI, ce qui permettra à MSI de pouvoir développer de nouvelles activités.

Un nouveau numéro de rue sera à prendre au niveau de la Mairie pour ce nouvel accès.

Problème fibre optique devant la métallerie CHAIZE

Un câble aérien est mal accroché au niveau de la métallerie CHAIZE, provoquant le risque qu'un camion l'arrache.

⇒ *Faire constater par les cantonniers avant de faire intervenir le SIEL [@ E.DURVAL]*

La Passerelle – école privée

Le directeur de la Passerelle est rentré en contact avec l'école privée pour analyser la possibilité d'inscrire des enfants de la passerelle à la rentrée prochaine. La Passerelle a effectivement le souhait de repartir les enfants dans plusieurs écoles pour atténuer les problèmes liés à leur regroupement.

Conseil Municipal des jeunes

Une réunion est programmée samedi 27 mars à 10h en Mairie pour préparer l'installation d'un Conseil Municipal des jeunes.